



Modifications des critères d'éligibilité des Bourses Grants for the arts

Nous recevons de nombreuses demandes de bourses et nous ne pouvons financer toutes les candidatures admissibles qui nous parviennent. Afin de gérer les demandes croissantes et de nous assurer que nous distribuons les fonds de manière égale, les critères d'éligibilité des Bourses Grants for the arts sont touchés par les modifications suivantes à partir du 31 mars 2007.

- Pour les activités nationales, nous appliquerons avec plus de rigueur les directives actuelles fixant un plafond de 200 000 livres sterling.
- Pour les bourses destinées aux organisations, nous appliquerons avec plus de rigueur les directives actuelles fixant un plafond de 100 000 livres sterling.
- Si vous postulez pour des activités nationales, vous ne pouvez pas demander plus de 200 000 livres sterling. Référez-vous à la section « Quel peut être l'objet de ma demande ? » dans les instructions pour les Bourses Grants for the arts pour plus d'informations sur les activités nationales.
- Si vous postulez en tant qu'organisation, vous ne pouvez pas demander plus de 100 000 livres sterling. Référez-vous à la section « Quel peut être l'objet de ma demande ? » dans les instructions pour les Bourses Grants for the arts destinées aux organisations pour plus d'informations.

Nous vous recommandons fortement de vous renseigner auprès de nous si ces modifications affectent votre activité. Notre équipe d'information peut vous fournir des renseignements sur la manière de postuler et vous mettre en contact avec la personne à laquelle vous souhaitez parler. Vous pouvez nous contacter de la manière suivante :

- Téléphone : 0845 300 6200
- Email : enquiries@artscouncil.org.uk
- Texte téléphoné : 020 7973 6564



Grants for the arts – particuliers et organisations

<In English>This is the (French) version

Le Arts Council England vise à mettre l'art à la portée de davantage de personnes, dans davantage d'endroits. Nous encourageons et assurons le développement de l'art, partout en Angleterre, et nous agissons au titre d'organisme indépendant et démuné de tout lien avec le gouvernement.

De 2006 à 2008, nous investirons la somme d'1,1 milliard de livres sterling en provenance des fonds publics du gouvernement et de la Loterie Nationale, dans le but de venir en soutien à l'art. Nous sommes à la base même de l'assistance financière dont bénéficie l'art en Angleterre.


Nous croyons au pouvoir de transformation de l'art, à sa capacité à changer les vies et les communautés, et à créer des possibilités pour toutes sortes de personnes disséminées à travers le pays.

Les bourses Grants for the arts pour les organisations et les activités nationales sont financées par la Loterie nationale. A partir d'avril 2007, ce sera également le cas des bourses Grants for the arts pour les particuliers.

Grants for the arts

Nos bourses sont destinées à des particuliers, des organisations artistiques et d'autres personnes qui ont recours à l'art dans le cadre de leur travail. Elles sont réservées aux activités de nature artistique susceptibles de bénéficier au public d'Angleterre, ou à même d'aider les organisations artistiques et les artistes d'Angleterre à mener leur travail à bien. Votre projet doit essentiellement se dérouler en Angleterre.

Grants for the arts est une initiative permanente, sans limite temporelle. Nous avons toutefois l'intention d'y apporter des améliorations à intervalles réguliers, et il se peut donc que nous y ajoutions de temps en temps de nouveaux aspects.

La dernière version du dossier de candidature est disponible sur le site www.artscouncil.org.uk ou en téléphonant directement à notre équipe d'information au 0845 300 6200 

Nous prenons normalement une décision sur une demande complète dans un délai de :

- Six semaines ouvrables pour les demandes n'excédant pas 5 000 livres sterling, ou
- Douze semaines ouvrables pour les demandes de plus de 5 000 livres sterling.

Nous aimerions que notre financement aille encore plus loin et nous vous invitons à profiter au maximum d'autres sources de financement à votre disposition. Vous êtes tenu de trouver au moins 10 % du coût total de votre activité auprès d'autres sources.

Buts

Les buts de Grants for the arts sont les suivants :

- Aider davantage de personnes à participer à des activités artistiques
- Fournir des possibilités créatives aux enfants et aux jeunes
- Contribuer au développement d'artistes, d'organisations artistiques et de l'économie créative
- Inviter l'art et les artistes à créer des communautés dynamiques
- Permettre aux artistes d'Angleterre de travailler à l'échelle internationale, aux artistes internationaux de travailler en Angleterre, et aux artistes d'Angleterre et d'ailleurs de travailler ensemble
- Créer des possibilités de promotion et de célébration de la diversité
- Améliorer la performance et la productivité des organisations artistiques et du secteur artistique.

Par « diversité », nous voulons dire que nous tenons compte de toutes les questions concernant la race, l'appartenance ethnique, la foi, les handicaps, la sexualité, les classes sociales et les désavantages économiques, c'est-à-dire tous les obstacles sociaux ou institutionnels à ce que certaines personnes ne participent à ou n'apprécient l'art.

Qui peut faire une demande ?

Bourses pour les particuliers

Les bourses Grants for the arts – particuliers sont proposées aux :

- artistes
- acteurs
- écrivains
- promoteurs
- présentateurs

- conservateurs
- producteurs
- groupes de particuliers et
- autres particuliers travaillant dans un domaine artistique.

Les bourses pour les particuliers vont habituellement de 200 à 30 000 livres sterling et peuvent être destinées à des activités d'une durée de jusqu'à trois ans. Nous pouvons décerner des bourses d'une plus grande valeur pour les projets plus importants ou à plus long terme. En 2005/2006, la bourse moyenne attribuée aux particuliers était de 5 580 livres sterling.

Bourses pour les organisations

Les bourses Grants for the arts – organisations sont proposées aux :

- organisations artistiques
- autorités locales et autres organisations publiques
- partenariats et collectivités
- organisations régionales et nationales
- organisations dont l'activité usuelle ne relève pas du domaine artistique, y compris les groupes communautaires et bénévoles
- groupes d'organisations (l'une des organisations impliquées devra prendre la direction des autres et la responsabilité générale de gestion de la candidature et de toute bourse éventuelle).

Par « organisation », nous entendons un seul groupe de personnes ayant un objectif partagé ou commun. Ces groupes peuvent prendre de nombreuses formes, il peut s'agir par exemple d'une société anonyme, d'une œuvre de bienfaisance ou d'une association. Si vous faites une demande auprès de Grants for the arts en tant qu'organisation, vous devez au préalable disposer d'un compte en banque avec deux personnes en mesure de signer au nom de l'organisation.

Les bourses réservées aux organisations vont généralement de 200 à 100 000 livres sterling et peuvent être destinées à des activités d'une durée de jusqu'à trois ans. En 2005/2006, la bourse moyenne pour une organisation était de 21 634 livres sterling.

Qui ne peut pas faire de demande ?

Les particuliers et organisations suivants ne peuvent pas faire de demande auprès de Grants for the arts. Si vous appartenez à l'une de ces catégories, votre demande ne sera pas prise en compte.

- Les organisations qui peuvent partager leurs bénéfices avec leurs membres ou actionnaires, à moins que l'activité pour laquelle vous fassiez une demande soit un projet artistique autonome qui bénéficierait manifestement au grand public.
- Les étudiants, pour des activités pertinentes à leurs programmes d'études ou à leurs droits d'inscription (par étudiant nous désignons une personne qui suit un programme d'étude dans une école, un collège ou une université).
- Les organisations qui bénéficient régulièrement d'un financement de notre part et dont le responsable n'a pas préalablement autorisé la demande par écrit.
- Les établissements pédagogiques individuels dont l'activité ne bénéficie pas à la communauté artistique ou au grand public.
- Les particuliers ou organisations basés (domiciliés) en dehors de l'Union européenne.

Quel peut être l'objet de la demande ?

Nous avons conçu les bourses Grants for the arts pour vous encourager à développer vos idées, en fonction de vos besoins artistiques et de vos projets d'avenir. Elles se veulent flexibles et visent à stimuler la production de nouvelles idées. Nous offrons notre soutien aux activités qui bénéficient au public d'Angleterre ou qui aident les artistes et les organisations artistiques en Angleterre à mener leur travail à bien.

Votre activité doit principalement se dérouler en Angleterre. Il existe certaines exceptions à cette règle, lorsque les organisations artistiques ou artistes d'Angleterre participent à des activités dans d'autres pays. (Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter notre fiche d'information *International activities*, que vous pouvez vous procurer, ainsi que d'autres fiches d'information, sur notre site Internet à www.artscouncil.org.uk)

Vous pouvez faire des demandes de bourses pour des activités de nature artistique de durée limitée, comme par exemple :

- Projets et manifestations
- Ouvrages de commande et productions
- Recherche et développement
- Activités participatives
- « Développement du public » (Activités particulièrement destinées à répondre aux besoins du public et à aider les organisations artistiques à développer des relations à long terme avec le public. Par exemple, les activités qui accroissent le nombre de personnes qui participent ou assistent à des activités artistiques.)

- Activités de marketing (Par exemple des activités qui améliorent la compréhension des personnes qui participent ou qui assistent aux manifestations artistiques, ou des activités qui augmentent le nombre et l'éventail de personnes qui participent aux activités artistiques.)
- Activités pédagogiques
- Achat de biens, par exemple des équipements, des instruments et des véhicules
- Etudes de faisabilité (études destinées à tester le potentiel d'un plan de construction) ou mise au point de plans architecturaux qui seront utilisés à des fins artistiques (vous devez obtenir notre autorisation écrite avant de faire une demande. Veuillez téléphoner à l'équipe d'information au 0845 300 6200 ou lui envoyer un e-mail à enquiries@artscouncil.org.uk. Elle vous mettra en contact avec l'unité de gestion des bourses de votre bureau régional pertinent.)
- Remise à neuf, amélioration et achat d'édifices pour usage artistique (vous devez obtenir notre autorisation écrite avant de faire une demande, à défaut de quoi nous ne serons pas en mesure d'évaluer votre candidature. Veuillez contacter un membre de l'équipe d'information par e-mail à enquiries@artscouncil.org.uk ou par téléphone au 0845 300 6200. Il vous mettra en contact avec l'unité de gestion des bourses de votre bureau régional pertinent.)
- Art public
- Développement et formation professionnelle, y compris les bourses pour déplacement
- Bourses d'étude
- Bourses universitaires
- Développement organisationnel pour améliorer la stabilité à long terme des organisations artistiques
- Internats
- Tournées

Nous finançons également des activités nationales. Les bourses vont généralement de 5 000 à 200 000 livres sterling. En 2005/2006, la bourse moyenne pour une organisation était de 41 152 livres sterling. Vous trouverez ci-dessous des exemples d'activités nationales.

- Projets de tournée nationale
- Manifestations artistiques nationales uniques et de grande envergure, y compris les conférences
- Activités qui se déroulent dans plusieurs régions, y compris les festivals, les activités de développement du public, les projets de formation et les internats

- Présentation ou expositions d'œuvres (dans plusieurs régions) par des organisations artistiques et artistes internationaux.
- Activités qui résultent du travail de collaboration entre des artistes et des organisations artistiques de diverses régions d'Angleterre.

Dans tous les cas, votre demande peut concerner plusieurs types d'activités. Vous pouvez par exemple faire une seule et même demande pour des frais de tournée, une nouvelle camionnette et un travail de développement professionnel. Nous pouvons vous donner des conseils sur la procédure à suivre et sur la pertinence de votre demande. Veuillez contacter notre équipe d'information en appelant le 0845 300 6200 ou par e-mail à enquiries@artscouncil.org.uk

Ce qui est exclus de notre financement

Vous ne pouvez pas faire de demande pour les activités suivantes.

- Celles qui ne concernent pas les arts
- Production de film ou de vidéo et exposition cinématographique, à moins que ce ne soit en soutien au travail d'un artiste du domaine cinématographique. Veuillez consulter notre fiche d'information *The moving image* pour tous renseignements complémentaires sur ce que nous finançons en matière de film.
- Formation ou activités pédagogiques, ou activités auxquelles participent les membres du public et dans le cadre desquelles le support artistique principal ou unique est le film ou la vidéo, à moins que ce ne soit en soutien au travail d'un artiste du domaine cinématographique.
- Achats de matériaux pour le film et la vidéo, à moins que ce ne soit en soutien au travail d'un artiste du domaine cinématographique.
- Activités qui ne sont d'aucun bénéfice potentiel au grand public, que ce soit à court ou à long terme.
- Activités, y compris l'achat de biens et services qui se déroulent ou commencent avant que nous ne soyons en mesure de prendre de décision quant à votre candidature.
- Activités, équipements ou événements qui existent déjà
- Frais qui sont déjà couverts par une autre source de financement
- Frais d'exploitation et frais généraux qui sont financés par d'autres revenus, y compris vos propres fonds.
- Frais généraux permanents, y compris ceux qui relèvent des équipements ou des édifices, comme les frais d'assurance et de maintenance
- Manifestations organisées pour réunir des fonds, comme les soirées de bienfaisance, qui ne sont pas de bénéfice à l'art

- Equipement d'occasion (hormis certains instruments de musique et équipements spécialisés. Veuillez consulter notre fiche d'information *Musical instruments and second-hand equipment* pour tous renseignements complémentaires.)
- Activités ou manifestations qui se déroulent principalement en dehors de l'Angleterre (il y a quelques exceptions, par exemple les bourses de formation et de déplacement international et les échanges internationaux, mais ces activités doivent être de bénéfice à des particuliers et des artistes qui résident, et à des organisations qui sont basées en Angleterre. Veuillez consulter notre fiche d'information *International activity* pour tous renseignements complémentaires.)
- Les activités qui ne bénéficient pas à la population d'Angleterre ou qui n'aident pas les organisations artistiques et les artistes d'Angleterre à mener leur travail à bien
- L'achat d'équipements et d'instruments qui ne sont pas de bénéfice au grand public, que ce soit immédiatement ou à long terme, ou les cas où le candidat n'a pas d'antécédents artistiques
- Les activités d'auto-promotion qui ne sont pas de bénéfice au grand public, que ce soit immédiatement ou à long terme, ou les cas où le candidat n'a pas d'antécédents artistiques
- Les activités qui se déroulent dans le contexte d'une éducation officielle, à des fins pédagogiques exigées par la loi

La liste complète de ce que nous ne finançons pas figure sur notre site Internet, à www.artscouncil.org.uk, et dans les notes d'orientation sur Grants for the arts.

Le dossier de candidature vous aidera à déterminer si cette source de financement est celle qui convient le mieux à votre projet. Vous trouverez d'autres sources de financement de la Loterie nationale ci-dessous.

Autres sources de financement accordé par la Loterie nationale

Pour de plus amples renseignements sur les financements accordés par la Loterie nationale, veuillez consulter le site www.lotteryfunding.org.uk ou téléphoner à la ligne d'assistance de la Loterie nationale au 0845 275 0000.

Awards for All

www.awardsforall.org.uk

Téléphone : 0845 600 2040

Big Lottery Fund

www.biglotteryfund.org.uk
Téléphone : 0845 410 2030

Film Council

www.ukfilmcouncil.org.uk
Téléphone : 020 7861 7861

Heritage Lottery Fund

www.hlf.org.uk
Téléphone : 020 7591 6000

**NESTA (National
Endowment for Science,
Technology and the Arts)**

www.nesta.org.uk
Téléphone : 020 7645 9500

Sport England

www.sportengland.org
Téléphone : 0845 850 8508

UK Sport

www.uksport.gov.uk
Téléphone : 020 7211 5100

Youth Music

www.youthmusic.org.uk
Téléphone : 020 7902 1060

Arts Council England
14 Great Peter Street
Londres SW1P 3NQ
Royaume-Uni
Site Internet : www.artscouncil.org.uk

Téléphone : 0845 300 6200
Téléphone télécopieur : 020 7973 6564
E-mail : enquiries@artscouncil.org.uk
Œuvre de bienfaisance reconnue d'utilité publique sous le numéro :1036733

Nous nous efforçons de faire preuve d'ouverture et d'être accessibles. Nous sommes toujours ravis de recevoir des commentaires sur notre travail. Veuillez les adresser à Andrew Whyte, Administrateur, Communications aux coordonnées ci-dessus.

Ce dépliant est disponible sur demande en plus gros caractères, en braille, sur CD audio, sur DVD dans la langue des signes anglaise (BSL) et sous format électronique.

Les informations figurant dans ce dépliant sont disponibles en plusieurs langues, **mais votre dossier de candidature doit être rédigé en anglais.**